

# Ontario Allied Golf Associations

## MISE À JOUR SUR LE BANNISSEMENT DES PESTICIDES UTILISÉS À DES FINS ESTHÉTIQUES

30 mars 2009

Le projet de loi 64 a reçu la sanction royale en juillet 2008. Le bannissement des pesticides utilisés à des fins esthétiques permet aux terrains de golf de continuer à utiliser les pesticides, mais seulement s'ils se conforment à de nouvelles conditions plus strictes. Ces conditions sont énoncées dans le Règlement de l'Ontario 63/09 qui a été publié le 4 mars et entrera en vigueur la Journée de la Terre le 22 avril 2009. Voici les principaux éléments:

### Accréditation en lutte intégrée

Les terrains de golf auront jusqu'au 22 avril 2012 pour devenir complètement accrédités. Obtenir l'accréditation complète peut exiger jusqu'à trois ans. Par conséquent, les clubs qui ne sont pas actuellement inscrits dans le processus devront s'inscrire le plus tôt possible afin de rencontrer la date limite de 2012. Pour les nouveaux terrains de golf qui sont actuellement en construction ou au stade de la planification, le décompte commence à partir du premier jour où les pesticides sont appliqués sur la propriété. Les nouveaux terrains de golf devront être complètement accrédités dans les deux ans à compter de cette date.

L'accréditation en lutte intégrée est un processus en deux volets. Les personnes doivent passer un examen démontrant leur connaissance de la lutte intégrée. La personne passant l'examen est considérée comme un agent en lutte intégrée et possède un numéro d'agent. Ce numéro est associé à l'individu indépendamment de son lieu de travail. Pour conserver leur statut d'agent, des frais annuels doivent être payés et 8 crédits de formation continue (CFC) doivent être acquis à chaque année suivant l'année où l'examen a été réussi. Si l'agent est incapable d'obtenir 8 CFC avant le 31 décembre de chaque année, il a la possibilité de faire à nouveau l'examen afin de maintenir son statut d'agent en lutte intégrée.

Toutes les installations de golf qui souhaitent utiliser des pesticides doivent s'inscrire au programme d'accréditation en lutte intégrée et payer une cotisation annuelle. Elles doivent également identifier leur agent en lutte intégrée responsable de l'installation et son numéro d'agent lors de l'enregistrement annuel. Des rapports de dépistage hebdomadaires, des données météorologiques, des rapports de calibration des pulvérisateurs et d'utilisation des pesticides doivent être soumis pour l'audit annuel des documents écrits (*Desk audit*). Des auditeurs environnementaux certifiés et indépendants effectuent toutes les vérifications. Tous les trois ans, un audit est effectué sur le site. L'installation de golf est considérée comme complètement accréditée lorsque l'audit du site a été complété avec succès.

Si l'agent en lutte intégrée quitte l'installation, il/elle doit être remplacé par un autre agent dans les 3 mois ou au début de la saison de golf si le poste est quitté à l'automne ou à l'hiver.



## Rapport annuel

Le nouveau règlement oblige tous les terrains de golf à préparer un rapport annuel de l'utilisation des pesticides à partir de 2010, au plus tard. Ce rapport documentera tous les ingrédients actifs des pesticides utilisés sur le terrain de golf du 1 janvier au 31 décembre pour chaque année. Ce rapport doit être préparé avant le 30 juin de l'année suivante.

Le format du rapport annuel d'utilisation sera fourni dans la documentation annuelle de l'audit des documents écrits pour l'accréditation en lutte intégrée à partir de 2009. Il comprendra les éléments suivants:

- la quantité en kilogrammes de chaque ingrédient des pesticides utilisés;
- comment cette quantité a varié par rapport aux années précédentes;
- comment être accrédité en lutte intégrée a aidé à réduire l'utilisation des pesticides et comment cela réduira l'utilisation des pesticides à l'avenir;
- une carte de la propriété du terrain de golf montrant toutes les zones où les pesticides ont été appliqués;
- coordonnées du club et de l'agent en lutte intégrée enregistré; et
- toute autre information que le ministère pourrait juger importante quant à l'utilisation des pesticides et à l'égard de laquelle le directeur a avisé le propriétaire ou l'exploitant.

## Consultation publique du rapport annuel

Le rapport annuel de l'utilisation des pesticides doit être mis à la disposition du public à partir de 2012. Le plus récent rapport annuel doit être affiché dans un endroit visible d'un bâtiment accessible au public ou aux membres et invités dans le cas d'un club privé. Une copie du rapport doit être fournie à toute personne sans frais lorsque demandée pendant les heures normales d'ouverture. Ce rapport sera également affiché sur le site Internet de l'*IPM-PHC Council*.

Chaque rapport annuel doit être disponible pour consultation avant le 1 décembre de l'année suivante. Le rapport doit être affiché dans un endroit visible d'un bâtiment accessible au public au moins 15 jours avant que le rapport soit rendu disponible pour consultation. À ce moment, un avis doit être envoyé à toutes les propriétés situées à moins de 100 m du terrain de golf et publié dans un journal local qui fournit le nom et l'adresse du terrain de golf, le nom et le numéro de téléphone du propriétaire ou du représentant du propriétaire du terrain de golf, et la date, l'heure et le lieu où le rapport annuel sera présenté.

Tous les rapports doivent être conservés dans un bâtiment accessible au public, tel que décrit ci-dessus, pour une période d'au moins cinq ans. Une copie des rapports doit être donnée immédiatement au Ministère de l'Environnement de l'Ontario ou à l'inspecteur à leur demande et être également fournie gratuitement dans les 7 jours à toute personne demandant une copie.



## ÉCHÉANCIER À RESPECTER

- 2009 - Les installations de golf s'inscrivent au programme d'accréditation en lutte intégrée et commencent à documenter toutes les utilisations de pesticides selon le programme d'accréditation en lutte intégrée.  
- Les employés des terrains de golf étudient et passent l'examen afin de devenir agents en lutte intégrée pour les terrains de golf.
- 2010 - Le premier rapport annuel de l'utilisation des pesticides doit être préparé avec les données du 1 janvier au 31 décembre 2010.
- 2011 - Le rapport annuel 2010 doit être finalisé pour le 30 juin 2011.  
- Le rapport annuel 2010 est affiché sur la propriété du terrain de golf dans un endroit visible accessible au public.
- 2012 - Le rapport annuel 2011 est affiché dans un endroit visible accessible au public et le rapport 2010 reste disponible sur demande.  
- Les rapports annuels deviennent accessibles au public sur le site internet de l'*IPM-PHC Council*.  
- Avis envoyé aux propriétés voisines situées à moins de 100 m du terrain de golf au plus tard le 15 novembre 2012.  
- Avis publié dans un journal local annonçant la disponibilité du rapport annuel et la date à laquelle le terrain de golf présentera le rapport au public.  
- Rapport annuel disponible pour consultation publique au plus tard le 1 décembre 2012.

Des informations plus détaillées seront communiquées au cours des prochains mois.

